

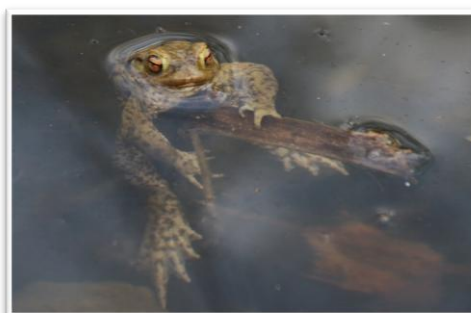
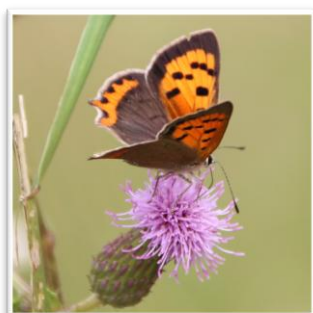


ANCA Nouvelles 52

Inventaires faunistiques et floristiques de la commune de Noisy-le-Grand

Parc de la Butte Verte et Bois des Yvris

Étude 2016 - 2017



Les contributeurs du projet

Commanditaire : Ville de NOISY-LE-GRAND.

Chef de projet : Sylvie VAN DEN BRINK.

Chargée de l'étude et synthèse des données : Pamela AMIARD.

Récolte des données : Émir KORT (milieux aquatiques, insectes), Thomas LATTUGA (flore et avifaune),

Loïc LELARDOUX (chiroptères), Pamela AMIARD (milieux aquatiques, avifaune et entomofaune).

Bénévoles lors des sorties terrain : Christian BOUTILLIER, Ferial CHERFAOUI, Yvette CICHON, Muriel DAMBLIN, Patrice DUBUS, Olivier HEPIEGNE, Lucas JEHANNO, André LANTZ, Mathilde MAGNIEZ, Marion SARDAT.

Référence du document

Amiard P., Kort E., Lattuga T., van den Brink S. 2017. Inventaires faunistiques et floristiques de la commune de Noisy-le-Grand – Parc de la Butte Verte et Bois des Yvris. ANCA Nouvelles n° 52. 8p.

NOUS CONTACTER

ANCA
44 avenue des Fauvettes
93360 Neuilly-Plaisance

07 82 13 03 50

09 70 98 29 06

association.anca.@free.fr
www.anca-association.org



anca.association



anca_asso

1. Introduction

Le département de Seine-Saint-Denis est très urbanisé. Quelques îlots de nature, réserves de biodiversité, subsistent. La commune de Noisy-le-Grand possède des espaces naturels remarquables avec la Marne au Nord et le Bois Saint-Martin au Sud, pour lequel a été pris l'Arrêté de Protection de Biotope, n°FR3800681.

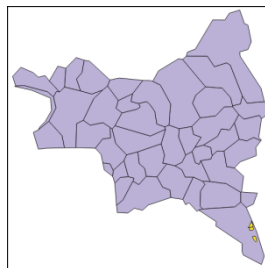


Figure 1 : Localisation des sites d'étude

Le **Parc de la Butte verte** (d'une superficie totale de 15 hectares) et le **Bois des Yvris** (8 hectares) sont tous deux localisés au Sud de la commune (figure 1).

Le Parc de la Butte Verte est classé, sur 6 hectares, en Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF n° 110020462, « Boisement et mares de la Butte Verte ») et le Bois des Yvris en ZNIEFF de type 2 (ZNIEFF n°110030018, « Bois Saint-Martin et Bois de Célie ») dans sa totalité.

Les deux sites étudiés dans le présent document sont situés à proximité du Bois-Saint-Martin. Ils font partie de la Trame Verte et Bleue identifiée au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) adopté en décembre 2013 (figure 2). Le Parc de la Butte Verte est identifié comme réservoir de biodiversité au SRCE.

L'APB du Bois Saint-Martin, avec ces milieux et espèces remarquables, est un élément de la ceinture verte d'Ile-de-France en continuité avec le bois de Célie et le bois de La Grange.



Figure 2 : Le Parc de la Butte Verte et le Bois des Yvris dans la Trame Verte et Bleue d'Ile-de-France.
©SRCE 2013.

Le Parc de la butte Verte et le Bois des Yvris sont enclavés dans un secteur très urbanisé en pleine mutation (ZAC des Richardets, gare de Noisy-Champs) et bordés par des routes très fréquentées (A4 et N370).

Le Parc de la Butte Verte est séparé en deux par une route (Boulevard du Champy-Richardets).

Les deux sites sont donc soumis à une forte pression anthropique (bruit et fréquentation du publique).

Le parc de la Butte Verte a été créé il y a une trentaine d'années sur une ancienne décharge publique. Il est qualifié aujourd'hui d'espace vert de détente. La partie haute du parc est plus aménagée et comporte des équipements sportifs alors que la partie basse et les pentes conservent un caractère relativement naturel.

Le Bois des Yvris est moins aménagé. Un parcours sportif, avec des installations légères, est proposé aux visiteurs en sous bois.

L'objectif de la présente étude est de **connaître et caractériser la biodiversité du Parc de la Butte Verte et du Bois des Yvris**. En cohérence avec les compétences des naturalistes de l'ANCA, les inventaires ont porté sur les groupes suivants : flore, avifaune, amphibiens, reptiles et insectes¹.

Aux mois de mars et avril, l'ANCA a encadré deux stagiaires (Émir KORT et Thomas LATTUGA), en première année du Master « Écologie-Biogéosciences » de l'Université Paris-Diderot, pour l'étude des milieux humides et de l'avifaune du parc de la Butte Verte et du Bois des Yvris. Leurs sujets de stage ont fait l'objet d'un mémoire universitaire et d'une soutenance. Le présent document est une synthèse de leurs résultats respectifs ainsi que des données régulièrement récoltées par l'ANCA. Nos observations sont enregistrées au fur et à mesure sur la base de données de Cettia-Ile-de-France.

Cette étude, commandée par la ville de Noisy-le-Grand, permettra notamment aux services municipaux de mieux connaître la biodiversité communale pour mieux sensibiliser le public. Elle permettra également de mieux intégrer le patrimoine naturel dans les futurs projets d'aménagement de la commune en sensibilisant les acteurs locaux à cette biodiversité à sauvegarder.

¹ Toutes les photos sont prises sur site, sauf mention contraire.

2. L'avifaune

Table 1 : Liste des espèces observées lors des inventaires avifaunistiques.

	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Date
Bois des Yvris	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Prot. Nat	13/04/2017
	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Prot. Nat, ZNIEFF	13/04/2017
	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Prot. Nat	21/08/2017
	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Espèce menacée, Prot. Nat	21/08/2017
	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Prot. Nat	13/04/2017
	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	Prot. Nat	13/04/2017
	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier		13/04/2017
	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire		13/04/2017
	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		13/04/2017
	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Prot. Nat	07/02/2017
	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Natura 2000	21/12/2015
	<i>Dendrocytes medius</i>	Pic mar	Natura 2000, ZNIEFF	10/03/2017
	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Prot. Nat	31/03/2017
	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Prot. Nat	21/08/2017
	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Prot. Nat	13/04/2017
	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes		13/04/2017
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Prot. Nat	13/04/2017
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Natura 2000, Pro. Nat, ZNIEFF	12/05/2017
	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Prot. Nat	13/04/2017
	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde		13/04/2017
	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Prot. Nat	13/04/2017
	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Prot. Nat	31/03/2017
	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Prot. Nat	31/03/2017
	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		13/04/2017
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Prot. Nat	13/04/2017
	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Prot. Nat	13/04/2017
	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Prot. Nat	13/04/2017
	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Prot. Nat	13/04/2017
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Prot. Nat	13/04/2017	
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	Prot. Nat, ZNIEFF	22/12/2016	
Butte Verte	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Prot. Nat	10/03/2017
	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Prot. Nat	07/02/2017
	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Prot. Nat	07/02/2017
	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	Prot. Nat	15/04/2017
	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier		15/04/2017
	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire		15/04/2017
	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		15/04/2017
	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Prot. Nat	10/03/2017
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Natura 2000, Prot. Nat, ZNIEFF	22/12/2016
	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Prot. Nat	15/04/2017
	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Prot. Nat	15/04/2017
	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	Prot. Nat	15/04/2017
	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes		29/03/2017
	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Prot. Nat, ZNIEFF	29/09/2016
	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue		29/09/2016
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Prot. Nat	15/04/2017
	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Prot. Nat	29/03/2017
	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Prot. Nat	15/04/2017
	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde		15/04/2017
	<i>Picus viridis</i>	Pic vert		29/03/2017
	<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	Interdiction d'introduction	15/04/2017
	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet triple bandeau	Prot. Nat	22/12/2016
	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	Prot. Nat	15/04/2017
	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Prot. Nat	15/04/2017
	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		22/12/2016
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Prot. Nat	15/04/2017
	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Prot. Nat	15/04/2017
	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	Prot. Nat	10/03/2017
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Prot. Nat	15/04/2017	
Natura 2000 : espèce inscrite à la Directive « Oiseaux » ; Prot. Nat. : espèce protégée au niveau national ; ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF.				

La méthode utilisée pour l'inventaire de l'avifaune du Parc de la Butte Verte et du bois des Yvris est l'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA), élaboré par Blondel, Ferry et Frochot en 1970. Il s'agit de réaliser plusieurs points d'observation, séparés de 300 mètres minimum, permettant de couvrir de manière représentative l'ensemble des milieux présents sur la zone d'étude. Au total 4 points d'observation ont été sélectionnés sur la Butte Verte et 2 points au bois des Yvris. L'observateur, immobile, note tous contacts (visuels ou sonores) avec les oiseaux pendant 20 minutes pour chaque point.

Afin de détecter les nicheurs précoces et tardifs, trois sessions d'observation ont été réalisées (fin mars, mi-avril et mi-mai 2017). Les espèces « remarquables » observées hors IPA ont également été notées.

Globalement, nous retrouvons une avifaune caractéristique des milieux fermés à semi-ouverts en cohérence avec les habitats présents sur ces deux sites (table 1).

Quatre des cinq espèces de pics de Seine-Saint-Denis nichent sur le parc de la Butte Verte et/ou le Bois des Yvris. Il s'agit du **Pic vert**, du **Pic épeiche**, du **Pic mar** (figure 3a) et du **Pic épeichette**. Des indices de présence du **Pic noir** (arbres complètement écorcés) ont été observés aux alentours de la mare du Restaurant (Parc de la Butte Verte). Cette espèce, au



Figure 3a : Pic mar (mâle)
© Christian B., mars 2017.



Figure 3b : Bondrée apivore
© Thomas L., mai 2017

large territoire, est présente au Bois-Saint-Martin. Le Parc de la Butte Verte peut être un site de nourrissage pour l'espèce.

Un **Héron cendré** et un couple de **Bondrée apivore** (figure 3b), de passage, ont été observés sur le Bois des Yvris.

La **Bergeronnette des ruisseaux** a été aperçue aux abords de la mare au ponton en septembre 2016. Cette espèce migratrice devait alors effectuer une halte migratoire sur le Parc de la Butte Verte.

Le **Chardonneret élégant**, vu à deux reprises (en avril et en août 2017) au Bois des Yvris, est une espèce menacée (listée Vulnérable sur la liste rouge des espèces menacées en France). L'espèce est potentiellement nicheuse sur ce site.

3. Les habitats

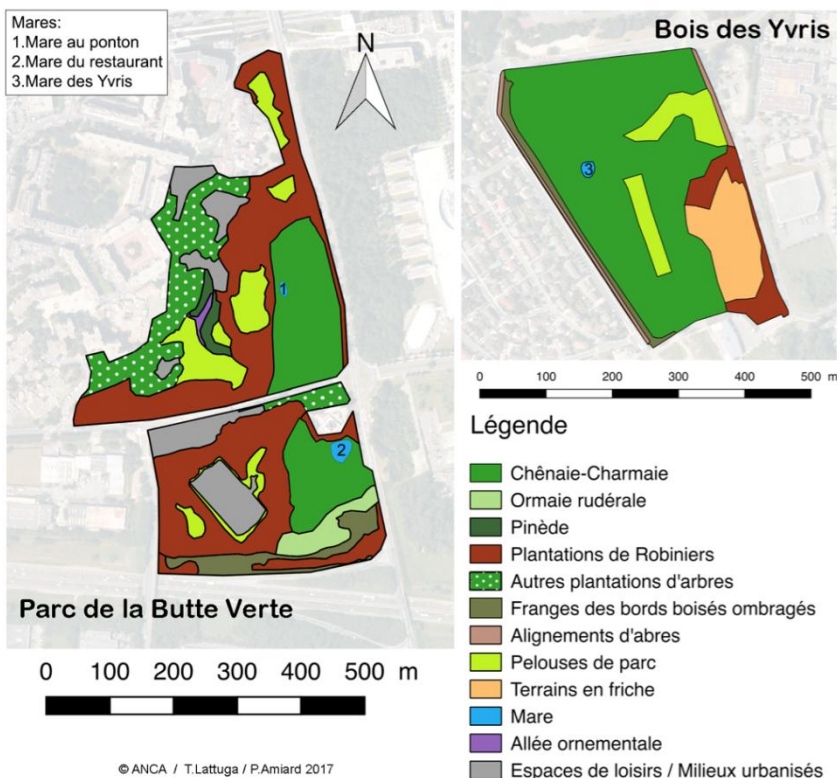


Figure 4 : Cartographie des habitats du parc de la Butte Verte et du Bois des Yvrès.

de futaies vieillissantes de Chênes pédonculés (*Quercus robur*) et de Charmes (*Carpinus betulus*).

C'est dans ces zones que l'on retrouve **les pics**.

→ Ces zones présentent un fort intérêt écologique et sont donc à préserver.

Les plantations de Robiniers (CB 83.324) ont tendance à dominer le parc de la Butte Verte. Cet habitat correspond à un milieu perturbé et/ou anthropisé. En termes de biodiversité, ce milieu est peu valorisant.

→ Il faut limiter sa progression au profit des milieux ouverts.

Une pinède (CB 42) de très faible surface est présente sur le parc de la Butte Verte. Ce milieu nous a permis l'observation d'un couple nicheur de **Roitelet huppé**. Il s'agit d'une espèce inféodée aux conifères.

Les pelouses de parc (CB 85.12), tondues, présentes peu d'intérêt en l'état pour l'avifaune.

→ La mise en place d'une gestion différenciée ainsi que la plantation de haies seront favorables aux passereaux et à la petite faune et donc à leurs prédateurs dont les rapaces.

Le terrain en friche (CB 87.1) sur le Bois des Yvrès est partiellement envahi par la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*). Cependant ce milieu ouvert accueille des espèces intéressantes telles que le **Chardonneret élégant**. Ce type de milieu est également intéressant pour les rapaces, tels que la **Bondrée apivore**, la **Buse variable** et le **Faucon crécerelle**, qui l'utilisent comme terrain de chasse.

→ Ce milieu présente un fort potentiel écologique.

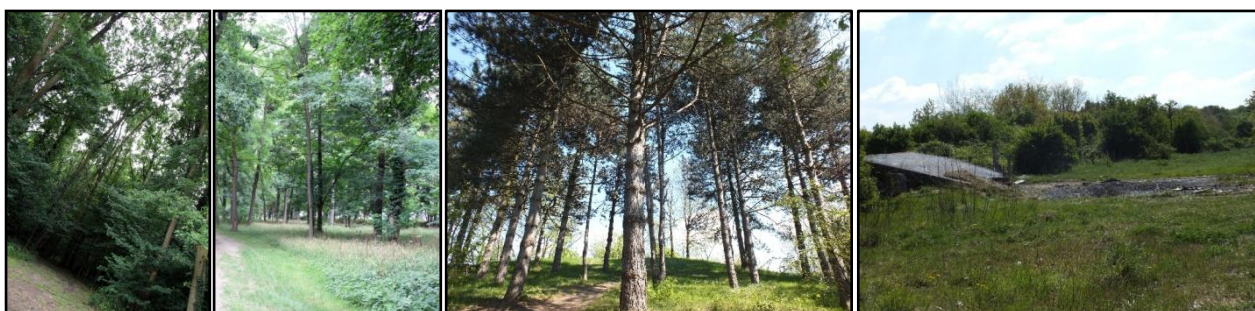


Figure 5 : Chênaie-charmaie, Plantation de Robiniers, Pinède et Terrain en friche ©T. Lattuga et P. Amiard 2017

Les différents habitats ont été préalablement délimités sur photo aérienne puis le contour exact de ces zones a été cartographié grâce aux points GPS pris sur le terrain. Enfin, dans chaque milieu homogène, nous avons réalisé des relevés phytosociologiques selon la méthode de l'aire minimale afin de définir les communautés végétales sur chaque habitat. Les communautés végétales ont été définies l'échelle d'abondance-dominance et l'échelle de sociabilité de *Braun-Blanquet et al., 1952*. Le nom des habitats est défini selon le code CORINE Biotope (CB) de *Bissardon et Guibal 1997*.

Au total, 9 habitats différents ont été mis en évidence sur le parc de la butte Verte et 5 sur le Bois des Yvrès (figure 4 et figure 5).

Le Bois des Yvrès est dominé par une chênaie-charmaie (*Carpinion betuli*, CB 41.2). Cet habitat offre de nombreux gîtes à l'entomofaune et l'avifaune grâce à la présence

4. Les milieux aquatiques

Les mares du parc de la Butte Verte et du bois des Yvrès ont été géolocalisées et cartographiées (figure 4, page précédente). Au total, deux mares sont localisées sur la partie basse du Parc de la Butte Verte (la Mare au Ponton (P, figure 6a) et la Mare du Restaurant (R, figure 6b) et une troisième mare sur le Bois des Yvrès, la Mare des Yvrès (Y, figure 6c). La surface en eau réelle de ces mares, en déficit hydrique en 2017, a été calculée et comparée à leur surface maximale potentielle (table 2).

L'inventaire exhaustif de la flore aquatique des mares et de la flore terrestre des berges sur un rayon de 3 m autour de la mare a été réalisé entre les mois de mars et avril 2017. Le coefficient d'abondance a été évalué par strate selon BRAUN-BLANQUET *et al.*, 1952. Les espèces caractéristiques des zones humides, selon l'arrêté du 24 juin 2008, sont surlignées en bleu (table 3).

Table 2 : Superficie et surface en eau des mares de la zone d'étude

Mare	Mare P	Mare R	Mare Y
Surface en eau en 2017 (m ²)	401	172	6,4
Capacité maximale potentielle (m ²)	401	1456	401

Table 3 : Listes des espèces floristiques des milieux aquatiques du Parc de la Butte Verte et du Bois des Yvrès.

Espèce		Statut dept.*	Abondance (%)		
Nom latin	Nom vernaculaire		P	R	Y
Strate arborée					
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	TC	20		
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	TC	80	100	
Strate arbustive					
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun	TC		20	40
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	TC			10
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	TC	100	80	40
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	TC			10
Strate herbacée					
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	C	10		
<i>Alisma plantago aquatica</i>	Plantain d'eau commun	C	<1		
<i>Arum maculatum</i>	Arum tacheté	C	<1		
<i>Avena fatua</i>	Folle-avoine	C		5	
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	TC	10		10
<i>Carex acuta</i>	Laiche aiguë			5	
<i>Carex acutiformis</i>	Laiche des marais	AC		15	
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire fausse-renoncule	TC	5	5	
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	TC		<1	
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe à Robert	TC		<1	
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	TC	<1		
<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande berce	TC	<1		
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	C		<1	
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	TC	10		
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	TC		<1	
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	AC	20		
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	C	15	10	
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	C	<1		
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	TC		10	
<i>Poa annua</i>	Paturin annuel	TC	20		60
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	R		20	
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue	TC		10	
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	TC	<1	20	20
<i>Rumex conglomeratus</i>	Oseille agglomérée	C		<1	
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience sauvage	TC			10
<i>Rumex sanguineus</i>	Oseille sanguine	C	5		
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit	TC	2		
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraisier	TC	<1		
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	TC	3		
Plantes en eau libre					
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	AC			100
<i>Nuphar sp.</i>	Nénuphar		100		

*Statut départemental d'après Filoche *et al.* 2007 : Rare, Assez Commun, Commun, Très Commun.

Un inventaire des amphibiens a été réalisé sur ces trois mares. Les anoures (crapauds et grenouilles) ont été comptabilisés à vue et les urodèles (tritons) par pêche à l'épuisette. Des pièges d'« Ortmann » ont également été posés quand le niveau d'eau des mares le permettait mais peu de tritons ont été capturés avec ce dispositif.



Figure 6a : La Mare au Ponton ©P. Amiard, Aout 2017



Figure 6b : La Mare du Restaurant © P. Amiard, Aout 2017



Figure 6c : La Mare des Yvrès ©P. Amiard, Aout 2017

Trois sessions de comptage des amphibiens ont eu lieu : le 17 mars (de jour), le 18 mars et le 12 avril (de nuit). Au total, 584 amphibiens de cinq espèces différentes (**Crapaud commun**, *Bufo bufo*; **Grenouille agile**, *Rana dalmatina*; **Triton ponctué**, *Lissotriton vulgaris* ; **Triton alpestre**, *Ichthyosaura alpestris* et **Triton crêté**, *Triturus cristatus*) ont été comptabilisés durant cette étude (table 4, figure 7).

Table 4 : Nombre d'individus échantillonnés lors des inventaires amphibiens

Mare	<i>B. bufo</i>	<i>R. dalmatina</i>	<i>L. vulgaris</i>	<i>I. alpestris</i>	<i>T. cristatus</i>	Total
P	435	0	1	0	0	436
R	0	1	74	42	5	121
Y	0	10	7	10	0	27
Total	435	11	82	52	5	584

Les **amphibiens** sont tous protégés sur le territoire national (Arrêté du 19/11/2007). Leur capture, même temporaire, est interdite sauf dérogation particulière de la préfecture. L'ANCA possède cet agrément (arrêté n°2014-DRIEE-7).

Le printemps 2017 a été particulièrement sec et défavorable à la reproduction des amphibiens. La mare forestière du Restaurant est typiquement un milieu de reproduction du Triton crêté. En 2017, le niveau d'eau était trop bas pour que les Tritons crêtés aillent s'y reproduire.

Le Triton ponctué est assez sensible à la qualité de son environnement (mares ensoleillées). Cette espèce a tendance à se raréfier en Seine-Saint-Denis.

→ Ces deux espèces sont listées « quasi menacées » dans la liste rouge des espèces menacées en France. Il est donc nécessaire de préserver un habitat favorable au maintien de ces populations.

En 2016, lors des travaux d'extension de la Gare de Noisy-Champs (Grand Paris Express, ligne 15) situés de l'autre côté du boulevard du Ru de Nesle, la Mare du Restaurant avait été choisie pour accueillir 2567 amphibiens déplacés provenant des deux mares détruites. Nous nous attendions donc à une abondance d'amphibiens, que nous n'avons hélas pas trouvée...



Figure 7: Crapauds communs en amplexus et ponte © Olivier H., Triton alpestre mâle © Pamela A., Triton ponctué mâle © Pamela A. et Grenouille agile © Olivier H. Avril 2017

La Mare du Restaurant est celle où l'on trouve la plus grande diversité avec 4 espèces d'amphibiens. Cependant, cette mare est en cours d'embroussaillage et donc à court terme d'atterrissement (comblement). **Sa réhabilitation est urgente.**

→ Il faut couper les arbres aux alentours avec exportation des produits de coupes afin de garantir la mise en lumière de la mare et de limiter l'apport en matière organique (feuilles mortes).

→ Ses abords devront être débarrassés de tous les déchets entreposés.

→ Il faut procéder à des curages partiels quand la mare est à sec. Cela permettra de recréer légèrement la mare qui est en cours de comblement et de re profiler les berges.

La Mare au Ponton est empoisonnée, ce qui est un facteur limitant pour la colonisation de cette mare par les amphibiens. Seuls les crapauds communs, dont les têtards sont connus pour leurs stratégies de défense (libération de substances chimiques, vie en eau peu profonde...), subsistent. Cependant les nombreuses pontes observées sont devenues anormalement

blanches et n'ont pas abouti. Seulement quelques dizaines de têtards ont été vus. Nous ne savons pas quelle est la cause de ce phénomène, mais nous suspectons la pollution de l'eau (présence de traces d'hydrocarbures à la surface).

L'empoisonnement de la mare est également un facteur limitant pour le développement d'un herbier favorable à la reproduction des amphibiens.

→ Des mesures contre l'empoisonnement de cette mare sont à prendre.

→ Il faut identifier l'origine de la pollution de la mare afin d'y remédier.

La mare du Bois des Yvris, est une mare sur bêche. Elle est en très mauvais état et ne retient plus l'eau.

→ Le remplacement de la bêche, ou mieux, l'utilisation d'une autre méthode d'imperméabilisation, est nécessaire pour rétablir la fonctionnalité de cette mare, site de reproduction de la Grenouille agile.

Les trois mares sont alimentées en eau de pluie par un intéressant réseau de fossés et de buses. Tout **le système a besoin d'être réhabilité** pour permettre le bon remplissage des mares. Durant l'étude, aucun des fossés ne s'est montré fonctionnel (absence de végétation, absence d'eau). Ils sont remplis de feuilles mortes et de déchets.

Les fossés ont été géolocalisés et cartographiés.

5. Reptiles

Sur le terrain en friche du bois des Yvris, se trouve un bâtiment en ruine. Les morceaux de béton sont utilisés comme gîte par les reptiles. Ainsi deux **Couleuvres à collier** (*Natrix natrix*) et une petite population de **Lézards des murailles** (*Podarcis muralis*) y ont été observés (figure 8).



Figure 8 : Lézard des murailles
©P. Amiard, Août 2017

6. L'entomofaune

Table 5 : Liste des espèces observées lors des inventaires entomologiques.

	Ordre	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut *
Terrain en friche (Bois des Yvris)	Lépidoptère	<i>Aglais io</i>	Paon du jour	
		<i>Chiasmia clathrata</i>	Géomètre à barreaux	
		<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	
		<i>Oncocera semirubela</i>	Phycide incarnat	
		<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	
		<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	
		<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la bugrane	
		<i>Pyrausta aurata</i>	Pyrale de la menthe	
		<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	
	<i>Timandra comae</i>	Timandre aimée		
	Orthoptère	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	
		<i>Chorthippus dorsatus</i>	Croquet verte-échine	ZNIEFF
		<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	
		<i>Leptophyes punctatissima</i>	Sauterelle ponctuée	
<i>Phaneroptera falcata</i>		Phanérotère commun		
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>		Criquet des pâtures		
		<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	ZNIEFF, prot. IDF
Butte Verte	Lépidoptère	<i>Pyrausta despicata</i>	Pyrauste du plantain	
	Mécoptère	<i>Panorpa sp.</i>	Mouche scorpion	
	Orthoptère	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	ZNIEFF
Mare R (BV)	Odonate	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	
	Orthoptère	<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain	
Mare P (BV)	Odonate	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeshne bleue	
		<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	
		<i>Ischnura elegans</i>	Agriion élégant	
		<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	
Prairie en pente (BV)	Hémiptère	<i>Cicadella viridis</i>	Cicadelle verte	
	Lépidoptère	<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail	
		<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	
		<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	
		<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	
		<i>Timandra comae</i>	Timandre aimée	
	Mécoptère	<i>Panorpa communis</i>	Mouche scorpion	
	Orthoptère	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	
		<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste	
		<i>Leptophyes punctatissima</i>	Sauterelle ponctuée	
		<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	
		<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	ZNIEFF, prot. IDF
<i>Tettigonia viridissima</i>		Grande sauterelle verte		

Les insectes ont été recherchés dans les milieux ouverts (pelouses) du parc de la Butte Verte et du Bois des Yvris, au mois d'août 2017. Très peu d'insectes, mis à part quelques papillons, ont été observés sur les pelouses tondues.

Les **orthoptères** ont été identifiés à vue et à l'ouïe. Les **odonates** ont été recherchés à proximité des mares. La mare du bois des Yvris étant asséchée pendant la période favorable aux odonates, aucune libellule ou demoiselle n'a été vue. Les **lépidoptères** et autres taxons sont identifiés à vue.

Deux friches, qui sont la pente de la Butte Verte au dessus de la mare au ponton et le terrain en friche du Bois des Yvris, ont retenu notre attention (table 5). Ces milieux, bien exposés accueillent de nombreuses espèces d'insectes.



Figure 9 : Conocéphale gracieux et couple de Lestes verts
© Pamela A., Aout 2017

* Prot. IDF : espèce protégée en Ile-de-France ; ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF

Bien que nous n'ayons pas observé de Mante religieuse (*Mantis religiosa*) lors de notre prospection, sa présence est très probable dans ces milieux ouverts ensoleillés.

7. Conclusion générale

Cette étude valide l'intérêt pour la biodiversité du Parc de la Butte Verte et du Bois des Yvris. Ce sont deux éléments essentiels dans la trame verte et bleue communale. **Il s'agit d'une porte d'entrée considérable pour la biodiversité de Seine-Saint-Denis.**

Utilisés par l'avifaune lors d'une halte migratoire ou comme site de nourrissage pour les espèces à large territoire, ces deux sites font partie d'un corridor fonctionnel. Ils permettent le passage des oiseaux (trait bleu) depuis la Seine-et-Marne vers le parc de la Haute-Ile puis vers les Coteaux de l'Aulnoye (Réunion Trame Verte et espèces Natura 2000, décembre 2016, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis).

Les trois mares présentes sur ces sites sont à réhabiliter. En effet, de nombreux dysfonctionnements ont été observés lors de cette étude : atterrissage, pollution, assèchement ...

De plus, la remise en état du réseau de fossés dans les deux sites, permettrait d'une part le maintien en eau des mares et d'autre part d'augmenter la surface des milieux favorables aux amphibiens. Des fossés fonctionnels au Bois des Yvris favoriseraient la présence de Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), espèce rare en Seine-Saint-Denis, mais qui est présente au Bois-Saint-Martin.

Les terrains et pelouses en friche des deux sites sont bien exposés et accueillent de nombreux insectes. La généralisation d'une gestion différenciée avec gestion des espèces invasives (Renouée du Japon, Solidage du Canada) sur l'ensemble des deux parcs serait bénéfique à l'entomofaune et, par extension, à leurs prédateurs (oiseaux, chiroptères).



Figure 10 : Corridor théorique emprunté par l'avifaune.

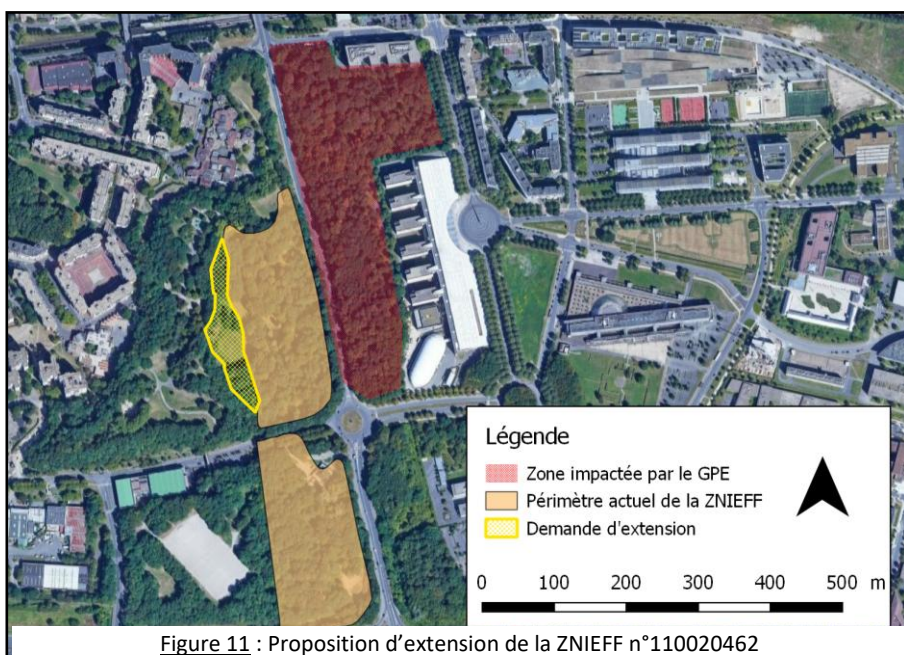


Figure 11 : Proposition d'extension de la ZNIEFF n°110020462

Les pentes non aménagées du Parc de la Butte Verte sont intéressantes. Un enregistrement (nuit du 29 au 30 août 2017) avec un détecteur pour chiroptères a été réalisé. Au moins quatre espèces sont présentes : le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*). Tous les chiroptères sont protégés au niveau national et sont déterminants ZNIEFF. Leur présence est cohérente avec une ressource alimentaire abondante (insectes des milieux prairiaux) et l'existence de points d'eau.

A l'issue de cette étude nous demandons l'extension de la ZNIEFF (figure 11) et transmettrons le dossier détaillé à la DRIEE Ile-de-France. Nous demandons que cette ZNIEFF soit affectée en zone N dans le PLU en cours de révision.

Bibliographie

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017876248>)

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019151510>)

Bissardon M. & Guibal L., 1997. *Corine biotopes. Version originale. Types d'habitats français*. ENGREF, Nancy, 217 p.

Blondel J., Ferry C., Frochot B., 1970. La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.) ou des relevés d'abondance par "stations d'écoute". *Alauda*, 38 : 55-71.

Braun-Blanquet J., Roussine N. et Nègre R., 1952. Les groupements végétaux de la France méditerranéenne. Dir. Carte Group. Vég. Afr. Nord, CNRS, 292 p.

Filoché S., Arnal G., et Moret J. 2007. La biodiversité du département de la Seine-Saint-Denis - Atlas de la flore. Collection Parthénope.

UICN France, MNHN & SHF. 2015. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS. 2016. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.